

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ**DELIBERATION****Séance du 28 Février 2025**

Date de la convocation du Comité syndical : 19 février 2025
 Nombre de membres en exercice : 53
 Nombre de membres présents : 31
 Nombre de votants : 36

Le vingt-huit février deux mille vingt-cinq, à quatorze heures et trente minutes, les membres du comité du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés au siège de la communauté de communes Sud Retz Atlantique, sous la présidence de Madame Pascale BRIAND Présidente.

Etaient présents : Mmes Eloïse BOURREAU GOBIN, Pascale BRIAND, Aurélie GUITTENY, Nadège PLACE, Françoise RELANDEAU, M. Gaëtan LEAUTE, Pierre MARTIN, Jacques PRIEUR, Jacques RIPOCHE, Stéphane LAMBERT, Jacques MALHOMME **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mmes Mariline BOUSSEAU, Sylvie GAUTREAU, Jocelyne PHILLODEAU, M. Raymond CHARBONNIER, Hervé GENTES, Michel OLLIVIER, Alain COUTRET **pour la CC. du Sud Estuaire**, Mmes Laura GLASS, Manuella PELLETIER SORIN, M. Jean Marie BRUNETEAU, Christian GAUTHIER, Claude NAUD, Laurent ROBIN **pour Sud Retz Atlantique Communauté**, M. Stephan BEAUGE, Patrick BERTIN, Johann BOBLIN, Bernard COUDRIAU, Frédéric LAUNAY, Christophe LEGLAND, Jean-Yves MARNIER **pour Grand Lieu Communauté**.

Etaient excusés : Mmes Claire HUGUES, Christiane VAN GOETHEM, M. Claude CAUDAL, Jean Michel BRARD **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mme Annie BRIEND, Noëlle MELLERIN (pouvoir à Marieline BOUSSEAU), Dorothée PACAUD (pouvoir à Sylvie GAUTREAU), M. Roch CHERAUD (pouvoir à Michel OLLIVIER) **pour la CC. du Sud Estuaire**, M. Michel AURAY (pouvoir à Johann BOBLIN), M. Yannick FETIVEAU (pouvoir à Christophe LEGLAND) **pour Grand Lieu Communauté**.

XXXXXXXXXX

OBJET : DETERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DES EPCI ADHERENTS AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Madame la Président rappelle à ses collègues que conformément à l'article 7 des statuts du P.E.T.R., la contribution financière des EPCI adhérents dépend du nombre d'habitants.

Compte tenu de l'excédent 2024 reporté au budget primitif, sur la base de la population INSEE inscrite sur les fiches DGF 2024, la participation pourrait s'établir comme suit, à raison de 1.14 € par habitant :

Communauté de communes	Population INSEE fiche DGF 2024	Montant de participation proposé
CA Pornic Agglo Pays de Retz	69 207	78 897.00€
Grand-Lieu Communauté	42 577	48 538.00€
CC Sud Estuaire	31 459	35 864.00€
CC Sud Retz Atlantique	26 308	29 991.00€

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,



➤ **FIXE** le montant de la participation 2025 des EPCI adhérents comme suit :

Cté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.....	78 897 €uros
Grand-Lieu Communauté.....	48 538 €uros
Cté de Communes Sud Estuaire.....	35 864 €uros
Sud Retz Atlantique Communauté.....	29 991 €uros

➤ **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document administratif relatif à ce dossier.

La Présidente,
Pascale BRIAND